Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 82 (1990)

Heft: 2

Artikel: Des barrières de verre

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-386365

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des barrières de verre

Quand on lui dit: "Et les OPA, hein?", il ne saute pas sur sa chaise en criant au secours. Il répond avec placidité: "Et pourquoi pas? Si on admet le jeu capitaliste, et pour autant bien sûr que les conditions soient claires, que le prix proposé soit le même pour tout le monde..."

Beat Kappeler, secrétaire de l'Union syndicale suisse, ne s'excite pas davantage quand on prend son avis sur l'opportunité ou l'efficacité des techniques de verrouillage d'une société: "Une des garanties les plus fondamentales, un des moyens de protection les plus efficaces contre les *raiders*, c'est de présenter un bilan véridique. *True and fair*, comme dit l'anglais et comme on l'exige dans les pays de la Communauté européenne. Malheureusement, le droit suisse n'y incite guère, qui privilégie la prudence et demande que le bilan soit *möglichstsicher*. Alors on compte pour un franc symbolique, au bilan, des terrains et des bâtiments qu'on sait pouvoir vendre à prix d'or, on camoufle en réserves latentes des fortunes immobilières énormes. Au besoin, le management - qui se trouve seul, de ce fait, à connaître l'état réel de la société - puisera dans ces réserves pour masquer ses erreurs et présenter des comptes bénéficiaires, comme ce fut le cas chez Alusuisse..."

Ainsi se creuse l'écart entre la valeur intrinsèque d'une entreprise et sa capitalisation boursière; Bilan (nº 4/90) s'est offert le luxe de classer 25 d'entre elles sur ce critère. Par exemple, si la Brasserie Hürlimann vaut 326 millions en bourse, elle recèle pour 556 millions de réserves latentes, essentiellement immobilières. Le raider qui, en toute hypothèse, mettrait la main sur elle ferait une superbe affaire. "On peut citer au moins deux tentatives d'OPA motivées par le désir de s'emparer des réserves latentes des sociétés visées, La Suisse Assurances et Rinsoz-Ormond", affirme en connaisseur l'avocat de Beer, qui dénonce "la sous-évaluation systématique des

grandes sociétés suisses, dans leur ensemble ou quasi".

Pour l'avocat libéral comme pour le syndicaliste, la transparence des bilans est la plus sûre barrière qu'on puisse dresser contre les OPA. L'avocat se dit persuadé que dans les deux ou trois années à venir, et pour cause d'alignement sur les normes et pratiques européennes, une puissante et générale réévaluation des sociétés suisses devra se faire, et que, "comme toujours, à un gain de transparence répondra une nouvelle répartition du pouvoir", au profit des actionnaires d'abord. Le syndicaliste ne saurait, a priori, en être gêné: on négocie tellement mieux, quand on connaît la richesse réelle du partenaire...